

19 octobre 2016

Communiqué de presse

L'EHPAD de Tence lauréat du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & Autonomie 2016.

Geneviève Gueydan, directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, a remis aujourd'hui un chèque de 30 000 € aux gestionnaires de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Sérigoule », lauréat du prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées, organisé par la CNSA. Cette cérémonie était organisée en présence de Jean-Pierre Marcon, président du Conseil départemental de la Haute-Loire.

« La Sérigoule » située à Tence est un établissement public qui accueille plus de 80 personnes âgées. Il a concouru et remporté le prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées 2016, l'une des 5 catégories du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & Autonomie.

Véritable lieu ressource pour le territoire, l'établissement propose quatre pôles :

- un EHPAD classique ;
- un pôle Alzheimer, particulièrement apprécié par le jury, qui comprend une unité protégée Alzheimer, un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) et un pôle sensoriel ;
- un pôle d'aide et de répit aux aidants composé d'un accueil de jour, d'un hébergement temporaire et d'un relais pour les aidants (lieu de soutien et de répit, de parole, d'écoute et d'échanges) ;
- un pôle handicap, qui comprend une unité de vie pour personnes déficientes intellectuelles, un accueil de jour pour les personnes souffrant de troubles psychopathologiques et des appartements en ville.

Le jury du prix, présidé par Thierry van de Wyngaert, a été sensible à cette offre diversifiée et décloisonnée qui s'adapte au parcours des personnes.

La reconstruction de l'établissement, fruit d'une réflexion collective des professionnels, des résidents et des familles, a été réalisée avec le concours du cabinet d'architecture Genius Loci. Elle s'est achevée en mai 2014.

Geneviève Gueydan, directrice de la CNSA, a visité l'établissement en présence de Jean-Pierre Marcon, président du Conseil départemental de la Haute-Loire avant de remettre le prix au directeur de l'établissement, Xavier Cura.

Le Prix CNSA en quelques lignes

Depuis 2007, la CNSA organise le Prix Lieux de vie collectifs & Autonomie en collaboration avec la Direction générale des patrimoines - Ministère de la culture et de la communication, avec le soutien du CCAH et de la Fondation Médéric Alzheimer, et en partenariat avec les acteurs du secteur médico-social et de l'architecture.

En organisant ce prix, la CNSA cherche à répondre à un triple enjeu :

- encourager l'évolution des structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées du secteur médico-social pour une meilleure adéquation avec des besoins nouveaux (prise en compte des proches aidants, maladie d'Alzheimer...)
- valoriser des réalisations de qualité pour donner des références aux maîtres d'ouvrage et aux concepteurs,
- attirer l'attention des étudiants en architecture sur un thème social important, encore insuffisamment exploré dans les programmes universitaires.

En 2017, seul un concours d'idées destiné aux étudiants en architecture est ouvert. La prochaine édition ouverte aux établissements médico-sociaux aura lieu en 2018.

Pour suivre l'actualité du Prix CNSA : www.prix-autonomie.cnsa.fr.

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016 la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

En collaboration avec



Avec le soutien de

